



## DECLARATION DE PERFORMANCES

### G2032JYCPR

1. Code d'identification unique du produit type.  
EXPERT IPR 037, EXPERT IIB 037K
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 du RPC :  
Voir l'étiquette du produit.
3. Usage ou usages prévu(s) du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :  
Isolation thermique pour bâtiments (ThIB).
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5  
Knauf Insulation  
Am Bahnhof 7, 97346 Iphofen,  
Allemagne.  
[www.knaufinsulation.com](http://www.knaufinsulation.com)  
Contact : [dop@knaufinsulation.com](mailto:dop@knaufinsulation.com)
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :  
Sans objet.
6. Système ou systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :
  - Système AVCP 1 pour la réaction au feu A1
  - Système AVCP 4 pour la réaction au feu F
  - Système AVCP 3 pour les autres caractéristiques
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :  
ACERMI (organisme de certification notifié n° 1163) 1 a effectué l'inspection initiale de l'usine de fabrication et du contrôle de la production, ainsi que la surveillance et l'évaluation permanentes du contrôle de la production ; et émis le certificat de constance des performances pour la réaction au feu dans le système AVCP 1.

CSTB (laboratoire d'essai notifié n° 679) et CSTC (laboratoire d'essai notifié n° 1136) ont réalisé les rapports d'essai pour les autres caractéristiques déclarées dans le système AVCP 3.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :  
 Sans objet.
9. Performances déclarées.

<b><u>Caractéristiques essentielles</u></b>	<b><u>Norme harmonisée</u></b>	<b>EXPERT IPR 037</b>	<b>EXPERT IIB 037 K</b>
Conductivité thermique (W/mK)	EN 12667:2001	0,037	0,037
Résistance thermique	EN 12667:2001	Voir l'étiquette du produit	Voir l'étiquette du produit
Plage d'épaisseur (mm)		40-260	30-200
Tolérance d'épaisseur	EN 823:2008	T2	T4
Réaction au feu	EN 13501-1:2010	A1	F
Stabilité dimensionnelle à 70 °C/90 % h.r.	EN 1604:2007	-	-
Contrainte de compression	EN 826:1996	-	-
Résistance à la traction perpendiculairement aux faces	EN 1607:1997	-	-
Charge ponctuelle	EN 12430:2007	-	-
Fluage en compression	EN 1606:2007	-	-
Absorption d'eau à court terme	EN 1609:2007	-	WS
Absorption d'eau à long terme	EN 12087:2007	-	-
Transmission de la vapeur d'eau	EN 12086:1997	-	Z3
Rigidité dynamique	EN 29052-1:1992	-	-
Compressibilité	EN 12431:2007/ EN 1606:2007	-	-
Absorption sonore	EN 11654:1997	-	-
Résistance au flux d'air	EN 29053 :1993	AFr5	-

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

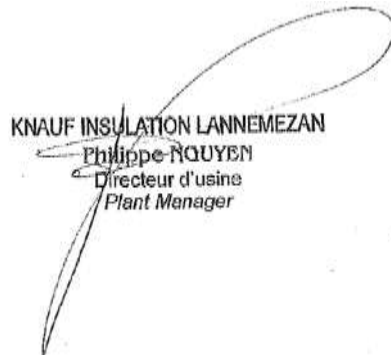
Leon Bustin – Chef D'Enterprise  
(Nom et fonction)



Vise - le 1<sup>er</sup> juillet 2013..  
(Date et lieu de délivrance)

(Signature)

Philippe Nguyen – Chef D'Enterprise  
(Nom et fonction)



KNAUF INSULATION LANNEMEZAN  
Philippe NGUYEN  
Directeur d'usine  
Plant Manager

Lannemezan - le 1<sup>er</sup> juillet 2013..  
(Date et lieu de délivrance)

(Signature)

)